

Section académique de **POITIERS**

Déclaration du Snes-Fsu à la CAPA de promotion

à la hors classe des certifiés le 15 mai 2015

Nous ne pouvons commencer cette déclaration sans évoquer le sujet brûlant qui préoccupe en ce moment un grand nombre de professeurs, à savoir la réforme du collège présentée lors du dernier Conseil Supérieur de l'Education. Même si notre Ministre, dans sa lettre, évoque un avis favorable, rappelons que les syndicats représentant plus de 80% des professeurs affectés en collège y sont opposés.

Rappelons aussi ce que nous entendons comme critiques majeures, de la part des collègues que nous réunissons régulièrement en heure d'information syndicale sur ce sujet :

- une réforme qu'on leur demande de mettre en œuvre sans même prévoir la moindre modalité pour les consulter.

- une réforme qui se prétend novatrice alors qu'elle déploie des recettes déjà utilisées aussi bien en collège qu'en lycée : l'interdisciplinarité des parcours diversifiés, des IDD et des TPE, l'accompagnement personnalisé au lycée, la baisse des horaires spécifiquement disciplinaires, où trouve-t-on les preuves de leur efficacité pour la réussite des élèves ?

- une réforme qui fait exploser le cadre national et annuel des enseignements, mettant en concurrence personnels, disciplines, établissements, et engendrant davantage d'inégalités entre les élèves.

- une réforme qui prétend faire de l'autonomie la solution à tous les problèmes du collège ; mais une autonomie sans pouvoir de décision pour les personnels, sans temps de concertation, sans formation continue digne de ce nom, sans moyens suffisants pour alléger les effectifs d'élèves pris en charge, ce n'est rien d'autre que de la dérèglementation telle qu'on l'a déjà vue à l'oeuvre dans les pays anglo-saxons, avec des conséquences dramatiques dans les établissements publics de ces pays.

- une réforme qui laisse entrevoir de nombreuses difficultés en matière d'organisation des emplois du temps et des services, en particulier pour la mise en place des EPI et de l'AP ; sans parler d'une prévisible aggravation de la réunionite aiguë qui sévit déjà dans de nombreux collèges ...

Autant d'éléments de contestation qui justifient que les personnels du Second degré se mobilisent pour une autre réforme du collège, et se mettent massivement en grève le 19 mai à l'appel de l'intersyndicale FSU-SNALC-SNFOLC-CGT et SUD Education.

Enfin, et cela rejoint le thème de notre CAPA d'aujourd'hui, aucune réforme ne pourra assurer sa réussite si on laisse les personnels dans l'état de dévalorisation professionnelle où les place le gel durable de leurs salaires.

Dans ce contexte, nous savons l'importance que revêt une promotion à la hors-classe, seule chance de voir un peu compensée la dégradation du pouvoir d'achat résultant du temps passé dans les derniers échelons de la classe normale. Rappelons nos demandes principales :

- une carrière avec un rythme d'avancement le plus favorable pour tous, déconnectée de l'évaluation des personnels et permettant d'atteindre l'indice terminal avant son départ à la retraite ;
- une évaluation « conseil », formative, qui permette à chacun de parfaire son métier, et non une évaluation donnant lieu à un classement des professeurs, qui n'a d'autre effet que de diviser les collègues ; bref, une carrière identique pour tous, tout comme elle l'est pour ceux qui nous évaluent.

Concernant le tableau d'avancement de cette année, nous redisons notre satisfaction de voir un taux de 96 % de promotions pour les collègues parvenus au 11ème échelon. Il reste cependant 7 collègues du 11ème échelon non promus dont 3 ont pourtant le barème nécessaire pour l'être. Nous demandons donc à ce que ces 3 collègues obtiennent leur promotion.

Nous constatons que le nombre de collègues retraitables non promus reste stable : il y en a encore 42 cette année dont 41 n'ont même pas atteint le 11ème échelon. Nous vous demandons de bien vouloir réexaminer certains de ces dossiers dont 21 sont au 10ème échelon. Les collègues proches du départ à la retraite ne doivent pas injustement et définitivement être pénalisés. Rappelons que les avis doivent porter sur l'ensemble de la carrière et non seulement sur les années difficiles pour certains.

Même s'il semblerait que l'écart diminue, les hommes sont proportionnellement plus souvent promus que les femmes (8,1 % des hommes pour 7% des femmes) alors que dans un même temps les femmes représentent les deux tiers des promouvables.

Si le travail d'harmonisation accompli par le corps d'inspection en ce qui concerne l'avancement d'échelon est perceptible, comme l'a encore démontré le bilan qui nous en a été fait lors d'une précédente CAPA et comme le montre encore aujourd'hui l'Espagnol ou l'Allemand, il n'en reste pas moins que les remarques que nous avons pu formuler se répercutent également lors du changement de grade. Ainsi certaines disciplines comme les STI, les STG, la Philosophie, l'Histoire-Géographie, la Documentation ou l'Education Musicale et Chant Choral restent sur représentées. A l'inverse, les Mathématiques, la SVT, la Technologie ou les Lettres Classiques sont sous-représentées. Certes si les effectifs promouvables au 11ème et 10ème échelon dans certaines disciplines peuvent parfois expliquer cela, pour d'autres c'est le résultat de la sur-représentation ou sous-représentation que nous pointons d'années en années. La répartition des avis « exceptionnels » sur des échelons autres que les 10^{ème} et 11^{ème} contribue également à la sous-représentativité dans certaines disciplines et donc par voie de conséquence à la sur-représentativité dans d'autres.

Le type d'établissement semble aussi très important car en collège 6,1% des promouvables sont retenus alors qu'ils représentent près du double en lycée (10,8%).

Concernant les avis des chefs d'établissement, le non respect des quotas fixés dans la circulaire est devenu courant. Le pourcentage de collègues exceptionnels peut varier de 0 à 91,5%. A noter quand même qu'il semblerait y avoir une concentration de collègues "peu importants" sur la commune d'Angoulême ...

Alors que depuis maintenant plusieurs années, à notre demande, la circulaire académique demande à ce que soit portée une attention aux collègues TZR, il faut ici dire haut et fort que ces collègues ne sont toujours pas traités comme les autres. Sur 203 TZR rattachés effectuant des suppléances, seuls 5 sont promus, soit 2,5%. C'est aussi chez ces collègues que l'on relève le plus faible nombre d'avis "exceptionnel" (3,4%) et l'un des plus forts taux de "peu important" (8,9%).